

(N° 14.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1905.

Rapport de la Commission des Finances et Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1906.

(Voir les nos 4 et 35, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants, 10, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DESCAMPS, Président-Rapporteur; HANREZ, Vice-Président; ALLARD, MESENS et RAEPSAET.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1906 se présente à nous amendé par suite de l'adoption du Projet de Loi relatif à la dotation de S. A. R. le Prince Albert de Belgique.

Il n'a donné lieu à aucune observation dans la Commission et a été adopté à la majorité de 4 voix et une abstention.

En conséquence, la Commission a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption de ce Projet.

Le Président-Rapporteur,
Baron DESCAMPS.